



COMMUNE DE HOHROD

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de HOHROD SEANCE du 02 décembre 2016

sous la présidence de Monsieur Bernard FLORENCE, Maire

La séance a été ouverte à 18 h 45

Nombre de Conseillers en fonction	10	
Etaient présents :	10	Mr Charles FRITSCH, Mme Francine DIERSTEIN-MULLER, Mr Matthieu BONNET, ME Emilie BALISE, Mr Michel DEYBACH, Mr Dominique ECK, Mr Pierre OTTER, Mme Sophie POGGIO Mr Willy FRITSCH a rejoint la séance à 18 h 55
Absents et excusés :	00	
Absent et non excusé :	00	
Procurations	00	

Mme Emilie BLAISE est nommée secrétaire de séance

Ordre du Jour :

1. Approbation de la réunion du 28 octobre 2016
2. Forêt communale : états prévisionnels coupes et travaux 2017- résultats adjudication chasse du 18 11 2016
3. Voirie : avenant convention PUP Chemin des Prés
4. Finances Communales : point sur la situation financière au 30 novembre 2016- fixation tarifs location de pâturages-vote crédits- demandes de subventions
5. Recensement 2017 : nomination agent recenseur et fixation rémunération
6. Approbation statuts et adhésion à l'ADAUHR-ADT
7. Projet aménagement grange : dossier de maîtrise d'œuvre
8. Projet classement UNESCO
9. Communications diverses et Divers
Liaison Eau Hohrodberg- réservoir du Langenberg- Démolition garage : information ouverture des plis
Urbanisme : dossiers DP-CU
Communications diverses et Divers

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU de la réunion du 28 octobre 2016

Le compte rendu a été transmis aux Conseillers. Il est approuvé à l'unanimité par les Conseillers présents à cette réunion.

Avant de passer à l'ordre du jour, Mr le Maire propose que Madame Francine DIESTEIN-MULLER intervienne pour un communiqué concernant COMMUNE NATURE

Le Conseil Municipal donne son accord.

Mme Francine DIESTEIN-MULLER informe les Conseillers que lors d'une réception organisée le mardi 22 novembre dernier, la Commune s'est vue décerner la distinction COMMUNE NATURE avec 3 libellules soit la plus haute distinction possible pour ce premier audit.

Cette distinction a été initiée par la Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Rhin Meuse et ce classement, d'emblée à ce niveau, récompense les efforts consentis par la Commune dans la suppression complète des pesticides et la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts selon les contraintes, la vocation de chaque espace et sa localisation.

En 2016 79 nouvelles collectivités et 4 nouveaux gestionnaires d'espace ont été distingués. La Commune de HOHROD fait maintenant partie des 151 communes d'Alsace récompensée à ce niveau, sur les 297 communes au total qui ont été classée en Commune Nature.

La Commune fera l'objet d'un audit dans deux ans.

Mr le Maire remercie Madame Francine DIESTEIN-MULLER pour son implication dans ce dossier. Mme Francine DIESTEIN-MULLER souhaite également y associer l'équipe technique de la Commune - Madame Mireille FRESSIER et Monsieur Denis BURGER - qui œuvre sur le terrain tout au long de l'année.

2. FORET COMMUNALE : ETATS PREVISIONNELS COUPES ET TRAVAUX 2017-RESULTATS ADJUDICATION CHASSE DU 18 11 2016

2.1. ETATS PREVISIONNELS COUPES ET TRAVAUX 2017 :

M. Charles FRITSCH, Adjoint délégué à la forêt, présente le plan de coupes et travaux prévisionnels ainsi que les différents devis pour assistance technique pour l'année 2017 ainsi que l'état d'assiette 2018

Etat de prévision des coupes 2017 : volume de coupe prévisionnel en bois d'œuvre: 1246 m3, bois d'industrie 268 m3 soit au total 1514 m3, volume total légèrement supérieur à 2016 , tout en restant une année "moyenne"

Recette nette prévisionnelle : 30 088.- € H.T.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- ▶ approuve l'état de prévision des coupes et la ventilation tels que proposés par l'ONF
- ▶ approuve également la proposition de répartition entre contrat d'approvisionnement (894 m3) et ventes publiques (620 m3)

Programme de travaux 2017 : Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, de ne pas retenir les deux propositions relatives aux travaux de maintenance-parcellaire (estimés à 2 850.- € H.T.) ni les travaux d'infrastructure (entretien des renvois d'eau et travaux de mise aux normes des infrastructures - estimés à 3.680.- € H.T)

Il en découle qu'aucune suite ne sera donnée au devis d'assistance technique pour les travaux patrimoniaux cités ci-dessus, pour un montant de 750.10 € H.T.

Devis pour assistance technique (encadrement de l'exploitation forestière) : M Charles FRITSCH détaille également les devis

1° pour l'assistance technique - travaux d'exploitation- 1514 m3 - et les honoraires qui s'y rapportent, pour un montant total estimé à 4 542.- € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

► approuve le devis d'assistance technique pour encadrement de l'exploitation forestière pour un montant de 4 542.- € H.T.

Etat d'assiette 2018 : Cette proposition d'assiette 2018 concerne des coupes qui vont être martelées durant la campagne 2017 et qui seront proposées l'année suivante. Cette proposition découle de l'aménagement forestier en vigueur et tient compte de l'état d'avancement dans son application.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► approuve l'état d'assiette 2018 tel que proposé par les services de l'ONF

Mr le Maire est chargé de signer l'ensemble des documents y relatifs

2.2. RESULTATS ADJUDICATION CHASSE DU 18 11 2016 :

Mr le Maire fait part aux Conseillers des résultats de l'adjudication

Le lot N° 2 de la chasse Communale de HOHROD a été attribué, à compter du 2 février 2017, à Mr Claude MUTH, domicilié 8B Rue des Prés à 68990 GALFINGUE.

La chasse a été adjugée pour un montant annuel de 5.200.- (cinq mille deux cent) euros pour la période qui reste à courir jusqu'au 1^{er} février 2024.

Le dossier de candidature de Mr Claude MUTH comprenait également la demande d'agrément d'un permissionnaire en la personne de Mr Jean-Charles MUTH.

La demande d'agrément doit être soumise au préalable à la commission 4 C pour avis avant que le Conseil Municipal puisse délibérer.

Le Conseil Municipal prend note

Mr Willy FRITSCH rejoint la séance du Conseil Municipal

3. VOIRIE : AVENANT CONVENTION PUP CHEMIN DES PRES

Suite à la délibération du 28 octobre 2016 (point 6.1.) qui avait porté sur le décompte final du PUP dans le Chemin des Prés, Monsieur le Maire présente les avenants individuels qu'il y a lieu de soumettre aux intéressés en vue de la régularisation financière prévue.

3.1. AVENANT A LA CONVENTION DE PUP de Monsieur Thierry BOHNER et Madame Sylvie VALENTIN

Le Conseil Municipal, considérant

- le projet d'avenant à la convention PUP signée le 16 août 2012 avec Mr Thierry BOHNER et Madame Sylvie VALENTIN portant sur l'actualisation du montant de la participation à 14 304.- euros
- le maintien des autres dispositions de la convention signée en date du 16 août 2012, en raison de l'absence de permis de construire délivré à ce jour sur cette parcelle

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération à l'unanimité

- accepte le contenu de l'avenant tel que présenté (selon annexe jointe)
- charge Mr le Maire de signer l'avenant avec Monsieur Thierry BOHNER et Madame Sylvie VALENTIN

3.2. AVENANT A LA CONVENTION DE PUP de Monsieur Dominique ECK et Madame Valérie ECK

Mr Dominique ECK, concerné par le dossier, quitte la séance

Le Conseil Municipal, considérant

- le projet d'avenant à la convention PUP signée le 16 août 2012 avec Monsieur Dominique ECK et Madame Valérie ECK portant sur l'actualisation du montant de la participation à 14 304.- euros
- que la participation prévue initialement dans la convention (soit 17.570.-euros) a été payée par les intéressés et que par conséquent il y a lieu, pour la Commune de procéder au remboursement de la somme de 3 266.- euros

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération à l'unanimité

- accepte le contenu de l'avenant tel que présenté (selon annexe jointe)
- charge Mr le Maire de signer l'avenant avec Monsieur Dominique ECK et Madame Valérie ECK
- charge Mr le Maire de procéder au remboursement de la somme due.

Mr Dominique ECK rejoint la séance

3.3. AVENANT A LA CONVENTION DE PUP de Monsieur Maurice HERTZOG et Madame Denise HERTZOG (anciennement Mr Patrice BURGER)

Le Conseil Municipal, considérant

- le projet d'avenant à la convention PUP signée le 16 août 2012 avec Monsieur Patrice BURGER portant sur l'actualisation du montant de la participation à 14 304.- euros
- que la participation prévue initialement dans la convention (soit 17.570.-euros) a été payée par les nouveaux propriétaires, à savoir Monsieur Maurice HERTZOG et Madame Denise HERTZOG et que par conséquent il y a lieu, pour la Commune de procéder au remboursement de la somme de 3 266.- euros

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération à l'unanimité

- accepte le contenu de l'avenant tel que présenté (selon annexe jointe)
- charge Mr le Maire de signer l'avenant avec Mr Maurice HERTZOG et Madame Denise HERTZOG
- charge Mr le Maire de procéder au remboursement de la somme due.

3.4. AVENANT A LA CONVENTION DE PUP de Monsieur Maxime SAUMON et Madame Carine LAU (anciennement Mr Jean Pierre BURGER)

Le Conseil Municipal, considérant

- le projet d'avenant à la convention PUP signée le 16 août 2012 avec Monsieur Jean Pierre BURGER portant sur l'actualisation du montant de la participation à 14 304.- euros
- que la participation prévue initialement dans la convention (soit 17.570.-euros) a été payée par les nouveaux propriétaires, à savoir Monsieur Maxime SAUMON et Madame Carine LAU et que par conséquent il y a lieu, pour la Commune de procéder au remboursement de la somme de 3 266.- euros

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération à l'unanimité

- accepte le contenu de l'avenant tel que présenté (selon annexe jointe)
- charge Mr le Maire de signer l'avenant avec Monsieur Maxime SAUMON et Madame Carine LAU
- charge Mr le Maire de procéder au remboursement de la somme due.

3.5 AVENANT A LA CONVENTION DE PUP de Monsieur Raphaël MICLO et Madame Stéphanie MICLO (anciennement Mr Jean Pierre BURGER et Mr et Mr et Mme Dominique ECK)

Le Conseil Municipal, considérant

- le projet d'avenant aux conventions PUP signées le 16 août 2012 avec Mr Jean Pierre BURGER et Mr Dominique et Mme Valérie ECK portant sur l'actualisation du montant de la participation à 14 304.- euros
- que la participation prévue initialement dans la convention (soit 17.570.-euros) a été payée par les nouveaux propriétaires, à savoir Mr Raphaël MICLO et Madame Stéphanie MICLO et que par conséquent il y a lieu, pour la Commune de procéder au remboursement de la somme de 3 266.- euros

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération à l'unanimité

- accepte le contenu de l'avenant tel que présenté (selon annexe jointe)
- charge Mr le Maire de signer l'avenant avec Mr Raphaël MICLO et Mme Stéphanie MICLO
- charge Mr le Maire de procéder au remboursement de la somme due.

4. FINANCES COMMUNALES : POINT SUR LA SITUATION FINANCIERE AU 30 NOVEMBRE 2016- FIXATION TARIFS LOCATION DE PATURAGES-VOTE CREDITS- DEMANDES DE SUBVENTIONS

4.1. POINT SUR LA SITUATION FINANCIERE AU 30 NOVEMBRE 2016 :

Mr le Maire présente la situation financière des comptes au 30 novembre du Budget Général et du Budget SE. Les 2 bilans présentent une situation positive, conforme aux prévisions.

Le Conseil Municipal prend acte

4.2. FIXATION TARIFS LOCATION DE PATURAGES

Mr Charles FRITSCH informe les Conseillers que l'arrêté ministériel du 13 Juillet 2016 établit l'indice national des fermages pour 2016 à la valeur de **109.59** soit une variation de - 0.42 % par rapport à l'année 2014

ANNEE	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Indice des fermages	100	98.37	101.25	103.95	106.68	108.30	110.05	109.59
Variation de l'indice	Base %	- 1.63	+ 2.92	+ 2.67	+ 2.63	+ 1.52	+ 1.61	- 0.42

Ces valeurs sont applicables aux nouveaux baux à ferme conclus à compter du 11 novembre 2013 et à ceux en cours à cette date.

MM Charles FRITSCH et Michel DEYBACH, concernés par ce dossier, quittent la séance

Compte tenu de ces variations, le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité

► d'appliquer la variation négative de l'indice et fixe comme suit les tarifs pour les loyers dus pour la période du 11 novembre 2015 au 10 novembre 2016, avec paiement à terme échu :

- Landes : **9.26** euros /ha (9.30 x 0.9957)
- Prés : **18.52** euros /ha (18.60 x 0.9957)

► de fixer la location de la marcairie NISSLESSMATT : 837.- euros l'an (841.- x 0.9957)

Pour les agriculteurs soumis à la TVA, ces prix s'entendent hors taxes.

► de maintenir le minimum de facturation (forfait) fixé à 11.- euros

MM Charles FRITSCH et Michel DEYBACH rejoignent la séance

FIXATION DES TARIFS DE LOCATIONS AUX PARTICULIERS :

Il s'agit des parcelles communales qui ont fait l'objet d'un contrat de location avec des particuliers ; le loyer est payable le 11 novembre de chaque année, à terme échu.

Mr Dominique ECK, concerné par ce point, quitte la séance

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer les loyers suivants :

- **11.- euros (forfait)** par locataire pour les surfaces inférieures à 1 ha
- **16.- euros** par locataire pour les surfaces entre 1 ha et 2 ha
- **36.- euros** par locataire pour les surfaces de plus de 3 ha

Il pourra faire l'objet d'une révision annuelle sur décision du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour les prix indiqués ci- dessus pour l'année 2015/2016

Mr Dominique ECK rejoint la séance .

► Location placette à Mr Claude CUNY.

Le contrat de location de terrain, prévoit également un paiement le 11 novembre de chaque année, à terme échu

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que le terrain étant utilisé à des fins commerciales, le montant du loyer est maintenu à 125.- euros

Le Conseil Municipal, après délibération, charge Mr Charles FRITSCH, Adjoint délégué, à signer les nouveaux baux, les avenants qui peuvent intervenir en cours de bail ainsi que les nouveaux contrats de location conclus avec les particuliers ainsi que les avenants aux contrats de location.

4.3. VOTE CREDITS :

En vue de procéder au remboursement des participations PUP, pour un montant de 13 064.-euros, il y a lieu de voter des crédits sur le Compte 1348.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote les crédits suivants :

En investissements		
Dépenses : C/1348 Autres participations	+ 13 100.- €	Recettes : 021 + 13 100.-€
En fonctionnement		
Dépenses 023	+ 13 100.-€	
Compte tenu de l'excédent disponible au Budget Général		

4.4. DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner les différentes demandes au courant de la réunion budgétaire de 2017. Les Conseillers donnent leur accord.

5. RECENSEMENT 2017 :

NOMINATION AGENT RECENSEUR ET FIXATION REMUNERATION :

5.1 NOMINATION AGENT RECENSEUR

►_Dans le cadre du recensement à intervenir entre le 19 janvier et le 18 février 2017, Madame Mireille FRESSIER a posé sa candidature pour effectuer le travail d'agent recenseur. Deux journées de formation seront obligatoires avant le travail sur le terrain.

Compte tenu de l'expérience acquise par Madame Mireille FRESSIER qui avait effectué les recensements en 2007 et en 2012, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer Madame Mireille FRESSIER en qualité d'agent recenseur sur HOHROD

5.2. FIXATION REMUNERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi N° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement),

Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 décembre 2016 portant nomination de Madame Mireille FRESSIER en qualité d'agent recenseur

Considérant qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération de l'agent recenseur qui va effectuer les opérations de collecte

Considérant le montant de l'indemnité versée par l'INSEE

Entendu l'exposé de M. le Maire

Après en avoir délibéré, décide

de charger M. le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser

- de créer un poste d'agent recenseur
- de fixer la rémunération de l'agent recenseur à 800.- euros brut
- d'autoriser M. le Maire à prendre et à signer tout acte y relatif

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2017, chapitre 012

6. APPROBATION STATUTS ET ADHESION A L'ADAUHR-ADT :

Préambule :

Mr Le Maire expose les modalités de l'évolution de l'ADAUHR en Agence Technique Départementale. Il rappelle également le rôle majeur de l'ATD dans le conseil et l'assistance aux collectivités rurales.

Mr le Maire précise que les communes classées rurales bénéficieront comme par le passé des conseils et de l'assistance de l'ADHAUR à titre gracieux.

Les nouveaux statuts de l'Agence permettent, en outre, aux communes, d'adhérer à l'ADHAUHR, moyennant le versement d'une cotisation (250.- euros/an pour l'année 2017) ; cette adhésion permet

- de prendre part à la gouvernance de l'ATD (assemblée générale, et conseil d'administration)
- de bénéficier de prestations dans le cadre du dispositif in House afin de passer des commandes d'études en direct à l'ATD sans mise en œuvre des procédures propres aux marchés publics
- d'accéder à des modèles administratifs en matière d'urbanisme et de marchés publics et de bénéficier de conseils juridiques et techniques contextualisés aux problématiques de la collectivité

Les Conseillers Municipaux :

Vu le rapport du Maire

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite Loi NOTRe,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 17,

Vu l'article L.5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n°2015/197 et n°2016/201 et n°2016/204 du conseil d'administration de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (régie personnalisée),

Vu l'avis favorable de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie en date du 10 juin 2016,

Vu les délibérations de la Commission permanente du Conseil Départemental du Haut-Rhin en date des 1^{er} juillet et 7 octobre 2016,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 19 août 2016 sur le principe de l'adhésion à l'agence technique départementale - ADAUHR

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de HOHROD Dix voix pour – Zéro abstentions – Zéro voix contre :

- PREND ACTE de la décision prise par le Département du Haut-Rhin de dissoudre l'ADAUHR en tant que régie personnalisée du Département à compter du 31 décembre 2016 à minuit ;

76

- PREND ACTE du fait que le bilan d'entrée de l'agence technique départementale sera constitué de l'ensemble des éléments de l'actif et du passif figurant au compte de gestion de l'ADAUHR arrêté au 31 décembre 2016 ;
- APPROUVE le projet de statuts de la nouvelle agence technique départementale dénommée « Agence départementale d'aménagement et d'urbanisme du Haut-Rhin – ADAUHR », annexés à la présente délibération, et de décider en conséquence de l'adhésion de notre Commune à cette nouvelle agence à compter de son entrée en vigueur, prévue au 1^{er} janvier 2017 ;
- DESIGNER comme représentant de notre Commune à l'Assemblée générale de l'ADAUHR, agence technique départementale, Monsieur Bernard FLORENCE
- AUTORISE Mr le Maire à mener l'ensemble des échanges en vue de formaliser la future adhésion.

7. PROJET AMENAGEMENT GRANGE : DOSSIER DE MAITRISE D'ŒUVRE :

Les Conseillers sont informés que le cahier des charges relatif à la mission de Maîtrise d'œuvre a été élaboré en réunion de Commission. L'appel d'offres sera lancé début 2017.

Mr le maire est chargé par la Conseil Municipal d'instruire ce dossier de maitrise d'œuvre et de signer tout document y relatif

8. PROJET CLASSEMENT UNESCO :

Adoption du Plan de gestion par les communes ou communautés de communes concernées

Depuis 2013, le Conseil départemental du Haut-Rhin, soutient « l'Association Paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre » afin de porter ce projet franco-belge.

La Collectivité de HOHROD a également adopté une délibération de soutien à ce projet en date du 17 juin 2016

La proposition d'inscription concerne 134 sites funéraires et mémoriels, dans les départements français du front ouest, et en Belgique, dans les régions de Flandre et de Wallonie. Il s'agit donc d'un Bien en série transnational.

Les 9 biens haut-rhinois de la guerre 1914-1918 retenus dans ce dossier de candidature sont :

- La Nécropole nationale française du Wettstein
- Le Cimetière militaire allemand de Hohrod-Bärenstall situé sur HOHROD
- Le Cimetière militaire allemand Kahm
- La Nécropole nationale française Duchesne
- La Nécropole nationale française du Silberloch, le monument national français & la crypte du Hartmannswillerkopf
- Le Cimetière militaire allemand des Uhlans
- Le Cimetière militaire roumain de Soultzmatt
- Le Cimetière militaire français Germania
- La Nécropole nationale française de Moosch

La Commune est concernée par le cimetière militaire du BÄRENSTALL et sa zone tampon (fortin allemand et Monument des Mecklenburger Jäger) ainsi que par la zone tampon du cimetière militaire allemand Kahm (station d'arrivée du téléphérique)

Comme tout dossier classique de candidature sur la liste UNESCO, il comporte outre la partie relative à la justification de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.) et la présentation des sites et des biens :

- L'engagement de l'Etat et des collectivités publiques (département, communes, communautés de communes) matérialisé par une délibération.
- Le plan de gestion global qui se décline dans ce dossier à trois échelles selon le schéma joint en annexe 1.

Le plan de gestion départemental qui s'intègre dans cette partie propose un plan d'actions pour 2017-2021. Les 19 actions développées s'articulent autour de 4 axes eux même déclinés en 7 orientations selon le document joint en annexe 2.

Ce plan concerne les sites funéraires et mémoriels mais aussi leur environnement : zone tampon et zone d'interprétation.

Il doit mettre les éléments proposés à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial en synergie avec l'offre globale patrimoniale (matérielle, immatérielle et environnementale) et touristique du territoire afin d'assurer la sensibilisation de tous à la valeur universelle exceptionnelle de ces biens, tout en stimulant le développement économique des territoires, par une attractivité renouvelée.

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE, et à l'UNANIMITE

- acte le schéma d'organisation du plan de gestion global figurant en annexe 1, à mettre en œuvre dans le cadre du projet de classement UNESCO des sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre
- valide les 19 actions à inscrire dans le plan de gestion local, réparties suivant les 4 axes, et les 7 orientations, correspondants aux grandes lignes définies au niveau national, telles que figurant en annexe 2

Les actions où la Commune de HOHROD aurait toute sa place figureront au plan de gestion en cours de rédaction, qui fera l'objet d'une délibération ultérieure en vue de son approbation formelle et complète.

- retient la réalisation de manière prioritaire des actions , n°1, 2, 12, 17 et 18 figurant à l'annexe 2, durant l'instruction du projet de classement en 2017-2018, notamment la constitution d'un comité départemental courant 2017, auquel la collectivité de HOHROD souhaite proposer M Bernard FLORENCE
- précise que l'engagement se fait dans la mesure où les moyens nécessaires aux actions seront décidés, obtenus ou mis à disposition par les autorités compétentes respectives.

9. COMMUNICATIONS DIVERSES ET DIVERS :

LIAISON EAU HOHRODBREG- RESERVOIR DU LANGENGERG- DEMOLITION GARAGE : INFORMATION OUVERTURES DES PLIS

URBANISME : DOSSIERS DP-CU - COMMUNICATIONS DIVERSES ET DIVERS

9.1 LIAISON EAU HOHRODBERG- SOURCE DU LANGENBACH- DEMOLITION GARAGE : INFORMATION OUVERTURE DES PLIS

9.1.1. LIAISON EAU HOHRODBERG-RESERVOIR DU LANGENBACH

3 entreprises ont répondu à l'appel d'offres. L'entreprise retenue est l'entreprise KEMPF TP DE HOHROD, entreprise la mieux-disante, pour un montant de 31 313.55.-. euros H.T.
Le Conseil Municipal prend acte

9.2.2. DEMOLITION GARAGE

3 entreprises ont été sollicitées et 2 offres ont été réceptionnées. L'entreprise retenue est l'entreprise KEMPF TP DE HOHROD, entreprise la moins disante, pour un montant de 3.050.-. euros H.T.

Début des travaux le 15 décembre 2016 – durée 2 jours
Le Conseil Municipal prend acte

9.2. URBANISME : DOSSIERS DP-CU

DOSSIERS DP :

- 07 novembre 2016 : Mme Adeline RENO pour un projet au 6 Chemin des Pâturages : demande d'autorisation de construction d'un abri à bois sur la parcelle cadastrée sous section 1N° 265

Le dossier a été instruit par la Communauté d'Agglomération de Colmar et transmis pour avis conforme à la DDT

Avis favorable

- 28 novembre 2016 : Mr Didier SCHILLINGER demeurant 5 lieu-dit Weier : demande d'autorisation pour pose de panneaux solaires sur bâtiment sis sur la parcelle cadastrée sous section 3 N° 322

Le dossier a été instruit par la mairie et transmis pour avis conforme à la DDT

Avis favorable

DOSSIER CU

- 16 novembre 2016 : demande de CU d'information formulée par Maître Jean BURDLOFF, notaire à INGERSHEIM (68040) et portant sur les terrains cadastrés sous Section 2 N° 169-170-172-173-175 au lieu- dit Rosskopf

.Le dossier a été instruit en mairie

9.3. COMMUNICATIONS DIVERSES ET DIVERS :

► Mr le Maire rend compte de la réunion de concertation du 14 novembre 2016 sur les effets de la pratique de l'enduro VTT dans les forêts de HOHROD. Cette réunion très constructive devrait aboutir un a tracé permanent dit SP1 au lieudit Eichwald

Un arrêté qui règlemente la pratique du VTT sur ce tracé sera pris, après concertation des services et des participants à cette réunion.

► Mr Charles FRITSCH rend compte de la réunion du 21 novembre 2016 concernant la balayeuse acquise par la Commune de WASSERBOURG. Une convention sera signée par les quatre communes intéressées qui s'engagent sur les modalités d'utilisation de ce matériel ainsi que sur les modalités financières (réparations courantes, assurance, prise en charge frais liés à une faute de la commune utilisatrice° ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord et charge Mr le Maire de signer la convention à intervenir.

► Mr le Maire rend compte des différents dossiers de demande de subvention qui ont été instruits récemment et dans des délais souvent contraints :

- Le dossier de demande de TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) initié par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.
- Le dossier portant sur l'éclairage public a été instruit par Mr Matthieu BONNET. les travaux suivants sont prévus : diagnostic, rénovation des armoires et des luminaires. le calendrier prévisionnel des travaux s'étalerait de 2017 à 2019.

Le montant des travaux envisagés s'élève à 114.600.- euros H.T., susceptibles de bénéficier d'une subvention pouvant atteindre jusqu'à 80 % des dépenses engagées.

- Le dossier d'inscription au titre du Prix du Patrimoine : créé par la Chambre des notaires du haut Rhin avec la collaboration de différents acteurs économiques du Haut Rhin.

L'aménagement de la grange entre dans la catégorie "rénovation et sauvegarde de bâti" ; c'est à ce titre qu'un dossier a été déposé courant novembre.

Plus aucune question n'étant soulevée, Mr le Maire clôt la séance à 20 h 10 '

Tableau des signatures
Pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la Commune de HOHROD
de la séance du 02 décembre 2016

Ordre du jour :

1. Approbation de la réunion du 28 octobre 2016
2. Forêt communale : états prévisionnels coupes et travaux 2017- résultats adjudication chasse du 18 11 2016
3. Voirie : avenant convention PUP Chemin des Prés
4. Finances Communales : point sur la situation financière au 30 novembre 2016- fixation tarifs location de pâturages-vote crédits- demandes de subventions
5. Recensement 2017 : nomination agent recenseur et fixation rémunération
6. Approbation statuts et adhésion à l'ADAUHR-ADT
7. Projet aménagement grange : dossier de maîtrise d'œuvre
8. Projet classement UNESCO
9. Communications diverses et Divers
Liaison Eau Hohrodberg – source du Langebach- Démolition garage : information ouverture des plis
Urbanisme : dossiers DP-CU
Communications diverses et Divers

Prénom et Nom	Qualité	Signature	Procuration
Bernard FLORENCE	Maire		
Charles FRITSCH	1 ^{er} Adjoint		
Francine DIERSTEIN-MULLER	2 ^{ème} Adjoint		
Matthieu BONNET	Adjoint		

Emilie BLAISE	Conseillère Municipale		
Michel DEYBACH	Conseiller Municipal		
Dominique ECK	Conseiller Municipal		
Willy FRITSCH	Conseiller Municipal		
Pierre OTTER	Conseiller Municipal		
Sophie POGGIO	Conseillère Municipale		

COMMUNE DE HOHROD

PV CM DU 02/12 /2016